

Le comité éthique a été créé en 2012.
Le docteur Alain BROCHARD a eu l'idée de créer le comité éthique.
Annie WEISSLOCKER est l'animatrice du comité éthique.



Le comité éthique fait partie de l'association ARSEA.
C'est un groupe de personnes.
Il est composé de :

- professionnels de l'association ARSEA.
- représentants des bénéficiaires de l'ARSEA.
- personnes extérieures à l'ARSEA.

Le comité éthique existe pour :

- respecter et considérer tout le monde
- défendre les droits et libertés de tous
- permettre de vivre avec tout le monde
- permettre de vivre en bonne santé et d'aller au travail ou à l'école.

Le comité éthique est sollicité quand une personne est confrontée à une décision compliquée ou qu'elle ne trouve pas de solution.



La personne remplit un document qui explique la situation.
Ce document est la fiche de situation.

Le comité éthique aide alors la personne à réfléchir à la situation présentée par :

- un professionnel
- un bénéficiaire
- une famille ou un représentant légal.

réunion



Les membres du comité éthique organisent une réunion.
Pendant la réunion, ils réfléchissent ensemble.

J'ai le droit de contacter le comité éthique pour m'aider à exposer une situation.
Je peux demander à un professionnel de l'établissement de m'aider.

Exemple :

Je suis bénéficiaire dans un établissement de l'ARSEA.
Je suis dans une situation difficile concernant :

- mes croyances,
- mes valeurs,
- mon savoir-faire.

Je peux contacter le comité éthique pour m'aider à réfléchir.

J'appelle au numéro de téléphone **03 88 43 02 50**



J'envoie un mail à l'adresse du comité éthique **comite.ethique@arsea.fr**

